

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR RÉMY MEURY, DÉPUTÉ (CS-POP ET VERTS) INTITULÉE "CAISSE DE PENSIONS : LESQUELLES ONT VRAIMENT COÛTÉ" (N° 2779)

L'apport de capitaux supplémentaires aux cotisations par les employeurs n'est historiquement pas un événement rare tant dans le secteur privé que public. Ces contributions supplémentaires en vue de réduire le découvert peuvent être opérées de manière unique (par exemple une reconnaissance de dette de l'Etat) et de manière périodique par une contribution annuelle supplémentaire (par exemple une cotisation pour l'exécution du plan de financement). Il convient d'être prudent en particulier dans le domaine de la prévoyance professionnelle qui intègre de nombreux paramètres tant au niveau des prestations que du financement. L'auteur de la question souhaitant disposer de chiffres depuis 1979, la réponse se concentrera sur les recapitalisations et, en fonction des informations disponibles, portera sur le degré de couverture au 1^{er} janvier 2015.

1. Depuis 1979, le canton du Jura a procédé à une recapitalisation en 2014 en faveur de la Caisse de pensions pour un montant global de 74 millions de francs, soit 1'022 francs par habitant. Au 1^{er} janvier 2015, le degré de couverture était de 67.7%.
2. Selon les informations à notre disposition, le canton de Berne a procédé à deux recapitalisations. La première, en 1999 pour un montant global de 1,5 milliards de francs, permettait aux deux caisses de pensions publiques bernoises d'atteindre un degré de couverture de 100%. Ainsi au 1^{er} janvier 2000, les deux caisses ont présenté un tel degré de couverture.

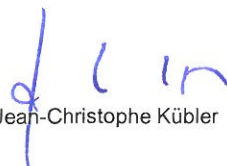
Le second assainissement, toujours pour ces deux caisses et accepté en 2015, intègre un montant de 0,7 milliard de francs au titre de reconnaissance de dette. Ce montant est complété dans les comptes du canton par un montant provisionné de 0,5 milliard de francs pour les mesures transitoires (contributions individuelles de transition). Au 1^{er} janvier 2015, le degré de couverture était de 91.98% pour la caisse d'assurance du corps enseignant bernois et de 93.5% pour la caisse de pensions bernoise.

Par ces deux assainissements, le canton de Berne a ainsi dû comptabiliser des charges uniques pour un total de 2,7 milliards de francs, soit 2'676 francs par habitant.

Delémont, le 12 avril 2016

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier



Jean-Christophe Kübler